

commune de monthey

2ème modification partielle et générale du R.C.C.Z. et du P.A.Z. - nouvel état

16a

Légende :

-  Zone à aménager
-  Zone protection nature d'importance cantonale
-  Zone protection nature d'importance locale
-  Zone protection paysage d'importance fédérale
-  Zone protection paysage d'importance locale
-  Zone danger de crue faible
-  Zone protection des sources SI
-  Zone protection des sources SII
-  Zone protection des sources SIII
-  Zone archéologique
-  Zone centre
-  Zone habitation forte densité (R9)
-  Zone habitation forte densité A (R8)
-  Zone habitation forte densité B (R7)
-  Zone habitation moyenne densité C (R6)
-  Zone habitation moyenne densité (R4)
-  Zone habitation faible densité (R3)
-  Zone habitation faible densité A (R2)
-  Zone habitation faible densité B (R1)
-  Zone industrielle (A1)
-  Zone artisanale (A2)
-  Zone centre d'achat (A3)
-  Zone mixte A (MA)
-  Zone de détente et de protection des rives
-  Zone affectation différée
-  Zone inculte
-  Aire forestière
-  Zone constructions et installations d'intérêt public A
-  Zone constructions et installations d'intérêt public A+B
-  Zone constructions et installations d'intérêt public B
-  Zone constructions et installations d'intérêt public C
-  Zone constructions et installations d'intérêt public D
-  Zone constructions et installations d'intérêt public E

Homologué par le Conseil d'Etat
23 FEV. 2011

en séance du

Droit de sceau: Fr. 200.-

L'atteste:

Le chancelier d'Etat:



Document approuvé par le conseil général
en séance du1.0. NOV. 2008.....

Document vu par le conseil municipal
en séance du0.6. OCT. 2008.....

le président :

la secrétaire :

F. Mariétan

M. Coppex

Homologué par le conseil d'Etat
en séance du

CEPA martigny sion
a. delaloye j+n widmann
communauté d'étude pour l'aménagement du territoire

GRB monthey
G. Rey-Bellet SA

échelle : 1:2'000

date : 31 mars 2008

